

Don du citoyen Spitalier, habitant à Saint-Omer (Pas-de-Calais) de 300 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Spitalier, habitant à Saint-Omer (Pas-de-Calais) de 300 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25165_t1_0142_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

L'agent national près le district de Sens, département de l'Yonne, écrit à la Convention nationale que 800 livres de salpêtre ont été fabriquées dans ce district, pendant la dernière décade de floréal, et qu'il y a dans la commune de Sens une des plus belles salpêtrières de la République.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

17

Le citoyen Spitalier, canonnier républicain, écrit de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, et offre à la Convention nationale, pour les frais de la guerre, la somme de 300 liv. « Ni paix, ni trêve avec l'Angleterre, dit-il, jusqu'à ce que l'infâme Pitt, qui veut faire assassiner les meilleurs amis du peuple, ait porté sa tête exécrable sur l'échafaud ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

L'agent national du district de Chinon, département d'Indre-et-Loire, fait part à la Convention nationale que, pendant la troisième décade de floréal, des biens d'émigrés, estimés 58,450 liv., ont été vendus en petits lots 138,270 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

19

Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, remercie la Convention nationale d'avoir mis la justice et la probité à l'ordre du jour, et proclamé comme principe national l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme. Il l'invite à continuer ses glorieux travaux et à livrer à la vengeance des lois tous les assassins de la liberté. Ils terminent ainsi : « Vous honorez la divinité en combattant la tyrannie; car le dieu de la nature n'a pas créé l'homme pour gémir sous le poids de l'oppression; il les a faits tous égaux, et nous nous ensevelirons avec vous sous les ruines du monde entier, plutôt que de souffrir qu'il soit porté quelque atteinte aux droits que la nature a gravés dans nos cœurs ».

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XL, 118. B^m, 7 mess. (suppl^t); J. Fr., n° 638; C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103; J. Sablier, n° 1397.

(2) P.V., XL, 118. B^m, 7 mess.; Débats, n° 644; J. Paris, n° 543.

(3) P.V., XL, 119. B^m, 8 mess. (suppl^t); C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103.

(4) P.V., XL, 119. C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103. Mentionné par Débats, n° 644.

[Nevers, 4 prair. II] (1).

« Graces immortelles vous Soyent rendues, Représentans du peuple français : en mettant la probité et la vertu à L'ordre du jour, et la reconnaissance de l'être Suprême et de l'immortalité de l'âme en principe, vous avez déconcerté les projets ambitieux de ces hommes qui sous les dehors trompeurs d'un patriotisme qu'ils n'avaient pas dans le Cœur, et sous le voile d'une fausse abnégation de leurs intérêts, aspiraient à la dictature, la dictature qui eût été le tombeau de la liberté, et l'appel à la tyrannie; vous avez fait taire la Calomnie dont le Souffle impur voulait empoisonner vos glorieux travaux, en les présentant sous les rapports immoraux du matérialisme, comme si ce n'était pas pour purifier l'idée qu'on doit avoir de L'Etre Suprême que vous l'avez dégagée des prestiges grossiers dont les prêtres l'avaient enveloppée, et que vous avez abattu les autels qu'ils avaient élevés à la Superstition, à l'erreur, au fanatisme et au mensonge. Continué, législateurs, de bien mériter de la patrie reconnaissante; livrés à la vengeance des lois tous les assassins de la liberté et de l'égalité, les Sang-sues qui voudroient S'engraisser de la Substance du peuple; Vous honorés la divinité en combattant la tyrannie, car le dieu de la nature n'a pas créé l'homme pour gémir sous le poids de l'oppression. il les a tous fait égaux, et nous nous ensevelirons avec vous sous les ruines du monde entier, avant de Souffrir qu'il soit porté quelque atteinte aux principes immuables de liberté et d'égalité que la nature a gravé dans nos cœurs. S. et F.

Vive la République, Vive la Montagne ! »

BRENAN (?), FLAMER (?) (maire), RATEAU (secrét.), LETHUILLIER, B. GROSMAUD, BESANÇON, DEBEZE, BERGERON, BOISOT, CHAPTAL (substitut de l'agent nat.), NAGNIEU (?), GOMBAUT, BIDOLET, FAUVEAU l'ainé, BOIT, DENIS, PERIGIER (agent nat.), FAULQUIER, BAREAU, GUERGUE, FAURE (off. mun.), MERIJOT l'ainé, GRUNANCIRE (?), BIGOURAT l'ainé.

20

L'agent national du district d'Angers, département de Maine-et-Loire, annonce à la Convention nationale qu'il vient de faire partir pour la trésorerie nationale 1,071 marcs d'argenterie, 5 onces, 4 gros d'or, 2 croix dites de Saint-Louis et 37 marcs de galons. C'est, dit-il, le quatrième envoi que fait la nouvelle administration du district, et qui, avec les autres, forment ensemble 3,687 marcs 6 gros et demi d'argent, et un marc 7 onces 4 gros 18 grains d'or. J'espère, ajoute-il, que ce quatrième envoi ne sera pas le dernier; car autant nos scélérats d'émigrés ont mis d'astuce à cacher leurs trésors, autant nos républicains mettent d'intelligence et d'activité à les découvrir, et nous faisons actuellement de nouvelles recherches dont nous espérons les plus heureux succès.

(1) C 308, pl. 1196, p. 14.